



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2021-03-015

PUBLIÉ LE 25 MARS 2021

Sommaire

Direction Départementale des Territoires (DDT41) / Secrétariat Directeur

41-2021-03-24-00001 - Arrêté n°41-2021-03-24-00001 du 24 mars 2021
portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire (6 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires
(DDT41)

41-2021-03-24-00001

Arrêté n°41-2021-03-24-00001 du 24 mars 2021
portant délégation de signature pour l'exercice
de la compétence d'ordonnateur secondaire



**Arrêté n°41-2021-03-24-00001 du 24 mars 2021
portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire**

Le directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment par son article 34 ;

Vu la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07/11/2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 nommant M. François PESNEAU, administrateur général, en qualité de Préfet de Loir-et-Cher à compter du 25 janvier 2021 ;

Vu les arrêtés des 21 décembre 1982, 27 janvier 1987, 27 janvier 1992, 29 décembre 1998, 02 mai 2002 portant règlement de comptabilité des ministères de l'urbanisme, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, de l'environnement, de la justice et de l'agriculture ;

Vu l'instruction relative à la constatation et la liquidation des dépenses (circulaire 2005-20 du 2 mars 2005) ;

Vu l'arrêté n°41-2021-02-15-004 du 15 février 2021 de M. François PESNEAU, préfet du Loir-et-Cher donnant délégation de signature à M. Patrick SEAC'H, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire de recettes et de dépenses du budget de l'État et pour l'exercice des attributions au pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté n° 41-2021-03-23-00002 du 23 mars 2021 de M. François PESNEAU, préfet du Loir-et-Cher portant subdélégation de signature à M. Patrick SEAC'H, en matière d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses du budget de l'État dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature (BOP 113 et 181) ;

Vu l'organigramme approuvé du service.

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Corinne BIVER, directrice départementale des territoires adjointe, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État pour les budgets opérationnels des programmes suivants :

Budgets opérationnels de programmes nationaux/niveau central :

- 0113 – Paysages, eau et biodiversité – BOP déconcentrés – Urbanisme, aménagement et sites,
- 0149 – Forêts – Actions forestières
- 0154 – Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires – BOP mixte agriculture et territoire
- 0203 – Infrastructures et services de transports – Infrastructures et transports (Réseau routier national),
- 0207 – Sécurité et éducation routières,
- 0215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture – Moyens des services déconcentrés

Budgets opérationnels de programme régionaux

- 0113 – Paysage, eau et biodiversité
- 0135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- 0149 – Forêts – Actions forestières menés en services déconcentrés
- 0149 – Forêts – BOP mixte actions forestières
- 0181 – Prévention des risques
- 0207 – Sécurité et éducation routières
- 0215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture – Moyens des services déconcentrés

Cette délégation porte sur :

- l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 90 000 €, dans la limite du droit de tirage notifié pour l'année considérée, sur leur liquidation et leur mandatement ;
- la constatation et la liquidation des créances et des recettes, y compris la transformation en état exécutoire des dites recettes.

Comptes spéciaux :

- Calamités agricoles :
- Compte TG 461.9100000 (ex compte TG 461.71) « Fonds à verser à des tiers - Fonds national de garantie des calamités agricoles ».

Cette délégation porte sur :

- l'engagement, d'un montant inférieur à 90 000 € la liquidation et le mandatement des dépenses
- la constatation et la liquidation des créances et des recettes, y compris la transformation en état exécutoire des dites recettes.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux gestionnaires suivants :

- **M. Mathieu FRIMAT**, chef du Service Eau, Biodiversité, (IPEF),
- **M. Olivier POITE** adjoint au chef du Service Eau et Biodiversité (IDAE)

- **M. Didier BRILL**, chef du Service de l'Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine (AAE-HC),
- **Mme Séphanie AUCHAPT**, adjointe au Chef du Service Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine et responsable de l'unité parc public et rénovation urbaine (AAE),
- **Mme Martine POMMIER** cheffe du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (ITPE-HC),
- **Mme Julie QUENTIN-FICHET** adjointe au Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (ITPE),
- **M. David MATHON**, chef du Service Prévention des Risques et Ingénierie de Crise, Éducation Routière, (IDTPE),
- **M. Jean-Pierre ALLEMAND**, adjoint au Chef du Service Prévention des Risques, Ingénierie de Crise, Éducation Routière, (IDTPE),
- **Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU**, cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural, (IDAE),
- **M. Thierry GRIFFON**, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural, (IDAE),
- **M. Joël MARTINE**, chef du service Connaissance des Territoires et Prospective, (IAE-HC),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives aux engagements juridiques dans la limite de **50 000 € HT**, les titres de perception.

En cas d'absence ou d'empêchement de la direction, une décision d'intérim permettra de désigner la ou les personnes qui disposeront de délégations de signature étendues.

ARTICLE 3 : En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués à l'article 2 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

ARTICLE 4 : Habilitation est donnée aux personnes désignées en annexe 1, à l'effet de signer des engagements juridiques, chacune dans leur domaine de compétence, dans les conditions arrêtées dans cette annexe.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée :

Pour les licences budgétaires CHORUS à :

- Mme Vanina DA SILVA, assistante de direction, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe normale ;
- Mme Sandrine POSTIC, assistante de direction, adjointe administrative principale 1ère classe.

Pour les licences formulaires valideurs CHORUS à :

- M. David MATHON, chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État;

- M. Jean-Pierre ALLEMAND, adjoint au chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
 - Mme Isabelle BAJOU, cheffe de l'unité prévention des risques, technicienne supérieure en cheffe de développement durable ;
 - Mme Aouicha KRADAOUI, cheffe de l'unité sécurité routière, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle ;
 - M. Alain SIONG, chef de l'unité éducation routière, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ;
 - M. Sébastien KOPP, chef de l'unité Loire, technicien supérieur en chef de développement durable ;
 - M. Mathieu FRIMAT, chef du service eau et biodiversité, ingénieur des ponts, eaux et forêts ;
 - M. Olivier POITE, adjoint au chef du service eau et biodiversité, ingénieur divisionnaire agriculture et environnement ;
 - M. Didier BRILL, chef du service habitat, bâtiment, rénovation urbaine, attaché d'administration de l'État ;
 - Mme Stéphanie AUCHAPT, adjointe au chef du service habitat, bâtiment, rénovation urbaine, attachée d'administration de l'État ;
 - Mme Maryline VALLEZ, répartitrice à l'unité éducation routière, adjointe technique IOM ;
 - Mme Christine SANCHEZ, assistante du service eau et biodiversité, adjointe administrative principale 1ère classe ;
 - Mme Vanina DA SILVA, assistante de direction, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe normale ;
 - Mme Sandrine POSTIC, assistante de direction, adjointe administrative principale 1ère classe.
- à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences qui leur sont confiées, toutes les pièces relatives aux licences précitées.

Pour l'interface CHORUS-DT, en tant que gestionnaire – valideur à :

- M. David MATHON, chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État;
- M. Jean-Pierre ALLEMAND, adjoint au chef du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Alain SIONG, chef de l'unité éducation routière, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ;
- M. Sébastien KOPP, chef de l'unité Loire, technicien supérieur en chef de développement durable ;
- M. Didier BRILL, chef du service de l'habitat bâtiment et rénovation urbaine, attaché d'administration de l'État Hors Classe ;

- Mme Stéphanie AUCHAPT, adjointe au chef de service habitat bâtiment et rénovation urbaine, attaché d'administration de l'État.

Pour l'interface CHORUS-PRO factures de travaux, en tant que valideur à :

- M. Bruno CHEVRE, à l'unité Loire du service prévention des risques, ingénierie de crise, éducation routière, technicien supérieur en chef de développement durable.

Pour l'interface GALION, en tant que valideur à :

- M. Ismaël GONZALEZ, à l'unité parc public, rénovation urbaine au service habitat, bâtiment et rénovation urbaine, technicien supérieur principal de développement durable.

Pour l'interface ADS/CHORUS, en tant que valideur à :

- Mme Gaëlle RICHARD, responsable de l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme, AAE
- Mme Stéphanie LECOMTE, gestionnaire fiscalité à l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme, technicien supérieur principal de développement durable.

ARTICLE 6 : La présente décision annule et remplace celle du 16 février 2021.

A Blois, le 24 mars 2021

P/le préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires



Patrick SEAC'H

ANNEXE 1

à la décision du 24 mars 2021

HABILITATION A SIGNER DES COMMANDES ÉCRITES

Liste des agents habilités à signer des commandes

SPRICER

Noms	Sections	Montant de la commande HT	
		Marché	MAPA
Isabelle Bajou	Budget État	1 500 €	1500 €
Jérôme Vovard	Idem	1 500 €	1 500 €
Lionel Briand	Idem	1 500 €	1 500 €
Aouïcha Kradaoui	Idem	1 500 €	1 500 €
Corinne Trouillard	Idem	1 500 €	1 500 €
Alain Siong	Idem	1 500 €	1 500 €
Isabelle Bruneau	Idem	1 500 €	1 500 €
Sébastien Kopp	Idem	10 000 €	1 500 €

ANTENNE TERRITORIALE NORD

Noms	Sections	Ordres de mission et états de frais pour les agents de l'A.T.
Laurence Soulis	Budget État	

Fait à Blois, le 24 mars 2021

P/le préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental des Territoires



Patrick SEAC'H